

Demande de prêt REER Accélérateur

Ce formulaire ne doit être utilisé que pour les demandes de prêt REER dépassant le montant maximum des prêts et/ou la durée de prêt maximum prévus par le programme de prêt REER standard de la Banque Manuvie.

Documents à soumettre :

- La présente *Demande de prêt REER* dûment remplie et signée
- Un chèque personnalisé annulé ou un chèque d'entreprise
 - *Le formulaire *Vérification de l'identité et carte de signature* (AB0487F) est requis si le payeur est un particulier autre que le demandeur.
 - **Le certificat du responsable relativement à l'autorisation de prélèvements (AB0723F) et le *Formulaire de déclaration d'entreprise* (AB0705F) sont requis si le payeur n'est pas un particulier.
- Le formulaire de souscription du produit de placement ou les instructions de placement du client
- Les plus récents relevés de placements
- Une preuve des revenus des deux dernières années
 - Dans le cas d'une personne à l'emploi d'un tiers : relevé de paie, déclaration T1 générale et avis de cotisation les plus récents
 - Dans le cas d'un travailleur autonome : déclaration T1 générale et avis de cotisation des deux dernières années
- Avis d'évaluation foncière récent et relevés hypothécaires connexes de tout bien immobilier (résidence principale et autres biens immobiliers)

Veillez donner une copie du présent formulaire au client.

**Veillez transmettre les documents par télécopieur au 519 747-2486
ou envoyer à l'adresse suivante :**

Banque Manuvie
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

Des questions?

*Si vous avez des questions, communiquez
avec la Banque Manuvie au :*

1 800 567-9170

POUR REMPLIR LA DEMANDE DE PRÊT REER

Pour vous assurer que la demande est traitée rapidement, veuillez envoyer une demande **dûment remplie et signée** à la Banque Manuvie.

Par télécopieur : 519 747-2486 ou par la poste :

Banque Manuvie
500 King Street North
Waterloo ON N2J 4C6

Les fonds seront déboursés une fois que tous les documents exigés auront été fournis.

SECTION 1 : SOMMAIRE DU COÛT D'EMPRUNT

Capital

Il s'agit de la somme que le client veut emprunter à la Banque Manuvie.

Taux d'intérêt annuel et calcul de l'intérêt

Inscrire le taux d'intérêt variable applicable. Pour connaître les taux courants de la Banque Manuvie, communiquez avec celle-ci au 1 877 765-2265 ou consultez son site web à l'adresse banquemanuvie.ca.

Durée

Inscrire la durée du prêt en mois.

Paielements

Calculer le montant estimatif des remboursements, le montant estimatif du rajustement des intérêts et le coût total d'emprunt – pour vous guider, vous pouvez utiliser le calculateur de versement et les tableaux des remboursements que vous trouverez sur Inforep.

Indiquer le jour du mois choisi par le client pour débiter son compte des remboursements.

Un rajustement des intérêts survient lorsque la période allant de la date d'octroi du prêt à la date du premier remboursement est supérieure à un mois.

SECTION 2 : CONVENTION DE PRÊT

(comprend la *Déclaration relative au coût de l'emprunt*)

Nom du produit REER

Inscrire le nom du produit REER à financer ou le nom de la société de placement visée.

Numéro du contrat ou du compte REER

Si possible, inscrire le numéro du contrat de placement ou du compte REER.

SECTION 3 : DONNÉES SUR LE CONSEILLER

Prière d'indiquer le nom du conseiller, son code de conseiller, son numéro de téléphone et le nom de sa succursale ou de son entreprise.

SECTION 4 : DONNÉES SUR L'EMPRUNTEUR

Cette section sert à recueillir les données personnelles sur l'emprunteur. Veuillez fournir toutes les données.

SECTION 5 : DONNÉES SUR LE TITULAIRE DU RÉGIME

Veuillez remplir cette section s'il s'agit d'une cotisation à un régime de conjoint.

SECTION 6 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Veuillez fournir les renseignements demandés.

SECTION 7 : ACTIF ET PASSIF

Cette section de la demande vise à obtenir des renseignements sur les éléments d'actif et de passif. Veuillez fournir tous les renseignements.

SECTION 8 : DONNÉES BANCAIRES

Joindre à la demande le chèque annulé de l'emprunteur.

Remarque : Si les remboursements proviennent du compte d'une personne autre que l'emprunteur, le payeur doit donner son autorisation en indiquant son nom et son lien avec l'emprunteur, puis apposer sa signature dans cette section.

Veuillez remplir et soumettre le document intitulé *Formulaire de vérification de l'identité et carte de signature* (AB0487F) si le payeur est une personne autre que l'emprunteur.

Dans le cas où le payeur est une entreprise autre que celle qui effectue la demande de prêt, remplissez et soumettez un *Document d'information sur l'entreprise* (AB0462F). Si l'emprunteur est une entreprise, le formulaire *Résolution du conseil d'administration* (AB0010F) est également requis; il doit être rempli et transmis à la Banque avec le formulaire de demande.

Si le payeur est une entreprise, veuillez remplir et soumettre le *Formulaire de déclaration d'entreprise* (AB0705F) et dans le cas d'une société par actions, le certificat du responsable relativement à l'autorisation de prélèvements (AB0723F).

Placement

Le rendement du REER ne changera rien aux obligations de l'emprunteur en vertu de la présente demande.

SECTION 9 : INSTRUCTIONS ET AUTORISATION

L'emprunteur et le titulaire du régime doivent lire cette section ainsi que les conditions.

SECTION 10 : DÉCLARATION RELATIVE AUX RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'emprunteur et le titulaire du régime doivent lire la section Autorisation et consentement.

SECTION 11 : TRAITEMENT DES PLAINTES

L'emprunteur et le titulaire du régime doivent lire la section Traitement des plaintes.

SECTION 12 : DÉCLARATION, AUTORISATION ET UTILISATION

L'emprunteur et le titulaire du régime doivent lire la section Déclaration, autorisation et utilisation.

SECTION 13 : SIGNATURES

L'emprunteur et le titulaire du régime doivent dater et signer cette section. En sa qualité de témoin, le conseiller doit apposer sa signature dans l'espace prévu à cet effet. Inscrire les nom et adresse du témoin en caractères d'imprimerie.

SECTION 14 : DÉCLARATION DU CONSEILLER

Veuillez lire et signer cette section pour tous les prêts.

*Écrire en caractères d'imprimerie, en appuyant bien.
Instructions et autres conditions aux pages suivantes.*

| | | | |
|---|---|--|-----------|
| 1 Sommaire du coût d'emprunt | Capital | | \$ |
| | Taux d'intérêt annuel | Le taux courant est établi à _____ %. Les intérêts sont composés et portés au débit du compte mensuellement. | |
| | Calcul de l'intérêt | Votre taux d'intérêt courant correspond au taux préférentiel de la Banque Manuvie (le « taux préférentiel ») en vigueur aujourd'hui, majoré d'un facteur d'ajustement de 1,5 % par année dans le cas d'un prêt REER Accélérateur ou de 2,50 % par année dans le cas d'un prêt REER Accélérateur maximum. Aujourd'hui, le taux préférentiel est établi à _____ %. Votre taux d'intérêt variera automatiquement en fonction de l'évolution du taux préférentiel. Le taux préférentiel est le taux d'intérêt annuel variable que la Banque Manuvie annonce publiquement de temps à autre comme taux de référence. | |
| | Taux annuel du coût d'emprunt | Équivaut au taux d'intérêt annuel ci-dessus. | |
| | Durée | La durée est de _____ mois . Le prêt est remboursable en tout temps. | |
| | Date des débours | Si la demande de prêt est accordée sans condition, le capital est avancé sans autres formalités. Les intérêts commenceront à courir à compter de la date d'octroi du prêt. | |
| | Versements | Versements mensuels _____ \$ (Indiquer le montant estimatif des remboursements.) | |
| | | Le premier remboursement (versement) est exigible le _____ (mmmm/jj/aaaa) | |
| | | Les remboursements sont exigibles le même jour chaque mois. Ils sont composés de capital et d'intérêts et peuvent varier en fonction des fluctuations du taux d'intérêt annuel. | |
| | | Montant du rajustement des intérêts (estimatif) _____ \$ | |
| | Coût d'emprunt (estimatif) _____ \$ | | |
| Période d'amortissement | Même que la durée du prêt indiquée ci-dessus. | | |
| Option de remboursement anticipé | Le capital peut être remboursé en totalité à tout moment sans frais pour remboursement anticipé sous réserve du paiement des intérêts courus. | | |
| Frais pour remboursement anticipé | Sans objet. | | |
| Assurance en cas de défaut de paiement | Sans objet. | | |
| Autres frais | Tout défaut de remboursement entraîne des frais de 45,00 \$. Les frais sont sujets à modification. | | |

2 Convention de prêt (comprend la Déclaration relative au coût de l'emprunt)

Tous les termes énoncés entre guillemets qui ne sont pas spécifiquement définis dans la présente convention ont le sens qui leur est donné à la section 1, *Sommaire du coût d'emprunt, de la Demande de prêt REER*.

Je demande par la présente à la Banque Manuvie du Canada (la « Banque ») de me consentir un prêt pour financer ma cotisation à :

Nom du REER

Numéro du contrat ou
du compte REER

Je sais/nous savons que le capital est affecté au REER indiqué ci-dessus, et qu'il ne peut être affecté qu'à un REER. Je donne/nous donnons instruction à la Banque d'affecter immédiatement les sommes mises à ma/notre disposition en vertu de la présente convention à la souscription de ce REER et de payer ces sommes à La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers ou à tout autre émetteur auprès duquel le REER sera souscrit au moment de l'exécution de la présente convention.

Pour que la Banque me/nous consente un prêt, je m'engage/nous nous engageons à lui payer, sur demande, le capital majoré des intérêts (les « intérêts ») au taux d'intérêt annuel. Le taux préférentiel de la Banque sera le taux préférentiel fixé, à l'occasion, par la Banque sur les prêts à vue qu'elle consent, au Canada, en dollars canadiens (le « taux préférentiel »). Le taux d'intérêt annuel sera modifié lorsque la Banque modifiera le taux préférentiel. Les intérêts sont calculés quotidiennement et composés mensuellement, non d'avance, avant et après demande de remboursement, défaillance ou jugement. Les intérêts commencent à courir à compter de la date d'octroi du prêt. Si j'effectue/nous effectuons tous les versements à leur date d'exigibilité, le coût total de l'emprunt, calculé à partir du capital et du taux d'intérêt annuel, serait égal au coût de l'emprunt, majoré du montant du rajustement des intérêts; exprimé en pourcentage annuel, il serait le taux d'intérêt annuel, sous réserve que ce taux ne fluctue pas et que les versements d'intérêts soient effectués à leur date d'exigibilité. Les versements comprennent le montant de capital et d'intérêts nécessaire pour que le prêt soit entièrement remboursé dans les limites du nombre de mois indiqué dans la case « durée » à la section 1, après avoir été octroyé. Les versements sont d'abord imputés sur les intérêts, puis sur le capital. Tout rajustement des intérêts résultant d'une période de versement initiale de moins ou de plus d'un mois sera pris en compte dans le calcul du coût total de l'emprunt. Le total de tous les versements est égal au versement mensuel multiplié par le nombre de mois indiqué dans la case « durée » à la section 1. S'il y a des modifications dans le taux d'intérêt annuel, il pourrait en résulter un amortissement négatif et une prolongation de mon/notre prêt. Si le rajustement des intérêts est de moins de 10 \$, celui-ci sera compris dans mon/notre dernier versement. Je sais/nous savons que le capital peut être remboursé en totalité à tout moment sans pénalité, pourvu que tous les intérêts courus aient été payés, et qu'il doit être remboursé dans les limites du nombre de mois indiqué dans la case « durée » à la section 1, après que le prêt a été octroyé. Si l'augmentation du taux d'intérêt atteint plus de 20 %, mes/nos versements périodiques pourraient ne pas être suffisants pour couvrir les intérêts à payer lors du versement suivant. Je pourrais/nous pourrions être dans l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires au-delà de la durée du prêt. Nonobstant le calendrier de remboursement du prêt, la Banque peut demander à tout moment le remboursement de la totalité du prêt (capital et intérêts courus). Je conviens/nous convenons que la Banque est habilitée à recouvrer tous frais judiciaires ou extrajudiciaires engagés pour le remboursement du prêt. Je nomme/nous nommons irrévocablement la Banque, ses dirigeants, employés et représentants, ainsi que tout mandataire autorisé de l'un d'eux, comme mandataires, avec pleins pouvoirs de substitution, pour remplir les espaces blancs ou modifier la durée du prêt dans la présente convention, conformément à mes/nos instructions, ou dans tout autre document y afférent, et, avec droit d'utiliser mon/nos nom(s), pour signer les rapports, cessions, documents et contrats et prendre les mesures que la Banque jugera nécessaires ou utiles. Je sais/nous savons que les modifications du taux préférentiel seront communiquées sur le site web de la Banque ou au moyen de ses services bancaires téléphoniques et que, pour accéder à ces renseignements, je peux/nous pouvons visiter le site web de la Banque à banquemanuvie.ca ou appeler le 1 877 765-2265. Je sais/nous savons que les modifications du taux préférentiel peuvent entraîner des changements dans les versements sur le prêt.

Je renonce/nous renonçons à toute période de préavis fixée par les règles de Paiements Canada.

3 Données sur le conseiller

| | | | | | |
|------------------------------|-------------|-------------------------|-------------------------------|-------------|-------|
| Nom (nom de famille, prénom) | | | Numéro de téléphone | | Poste |
| Code du conseiller | Dealer code | Numéro de la succursale | Société ou maison de courtage | | |
| Adresse postale | | Ville | Province | Code postal | |
| Adresse électronique | | | | | |

4 Données sur l'emprunteur

Toute la correspondance de la Banque Manuvie sera envoyée à cette adresse.

| | | | | |
|---|--|---|----------------------------------|--|
| <input type="radio"/> M. <input type="radio"/> M ^{me} <input type="radio"/> Autre ▶ | | | | |
| Nom et prénom de l'emprunteur | | | | |
| Date de naissance (mmmm/jj/aaaa) | | Numéro d'assurance sociale (facultatif) | | |
| Adresse | | | | |
| Ville | | Province | | Code postal |
| Nombre d'années à cette adresse | | | | |
| Numéro de téléphone | | Numéro de téléphone au travail | | Poste |
| Numéro de téléphone cellulaire | | | | |
| Adresse électronique | | | | |
| Veillez fournir une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement du Canada qui peut être vérifiée en personne. Si aucune pièce d'identité avec photo n'est fournie, veuillez remplir le Formulaire de vérification de l'identité et carte de signature (AB0487F). | | | | |
| <input type="radio"/> Permis de conduire canadien <input type="radio"/> Passeport canadien <input type="radio"/> Identification de la province ou du territoire canadien | | | | |
| <input type="radio"/> Carte de citoyenneté canadienne (émise avant 2012) | | | | |
| <input type="radio"/> Autre pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement du Canada (précisez) _____ | | | | |
| Numéro du document | Autorité émettrice (province/pays) | Pays émetteur | Date d'expiration (mmmm/jj/aaaa) | Date à laquelle la vérification a été faite (mmmm/jj/aaaa) |
| | | | Canada | |
| Nom de l'employeur | | | | Rémunération annuelle \$ |
| Adresse de l'employeur | | | Ville | Province |
| Code postal | | | | |
| Numéro de téléphone | | Années de service auprès de cet employeur | Secteur d'activité | Profession |
| Années/mois d'expérience dans ce domaine | Années/mois de service auprès de l'employeur précédent | | Nom de l'employeur précédent | |

Choisissez le secteur d'activité approprié et la profession correspondante, conformément au document ABO647F.

5 Données sur le titulaire du régime

(à remplir s'il s'agit d'un régime de conjoint)

| | | | | |
|--|--|---|--|-------------|
| <input type="radio"/> M. <input type="radio"/> M ^{me} <input type="radio"/> Autre ▶ | | | | |
| Nom et prénom du titulaire du régime | | | | |
| Date de naissance (mmmm/jj/aaaa) | | Numéro d'assurance sociale (facultatif) | | |
| Adresse | | | | |
| <input type="radio"/> Même que celle de l'emprunteur | | | | |
| Ville | | Province | | Code postal |
| Nombre d'années à cette adresse | | | | |
| Numéro de téléphone | | Numéro de téléphone au travail | | Poste |
| Numéro de téléphone cellulaire | | | | |
| Adresse électronique | | | | |

6 Autres renseignements

| | |
|---|---|
| Ce prêt est-il contracté au bénéfice d'un tiers? (Ex. : Le prêt et le placement peuvent être détenus au bénéfice d'une autre personne.) Dans l'affirmative, veuillez remplir le formulaire <i>Données relatives à un tiers</i> (AB0321F). | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Avez-vous occupé, vous, l'un de vos proches ou l'un de vos proches collaborateurs, un poste de haut niveau au sein d'un gouvernement, d'un parti politique, de l'armée ou d'une société d'État, ou occupez-vous un poste de dirigeant d'une organisation internationale? Si <i>oui</i> , veuillez remplir le formulaire <i>Déclaration relative aux personnes politiquement vulnérables</i> (AB0707F). | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Avez-vous d'autres engagements en qualité de cosignataire ou de caution? | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Faites-vous l'objet de poursuites ou de jugements? | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Êtes-vous ou avez-vous déjà été en faillite, ou avez-vous présenté une proposition de consommateur au cours des six dernières années? | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Si vous répondez « oui » à l'une de ces questions, veuillez fournir des détails sur une feuille distincte. | |
| Avez-vous déjà emprunté auprès d'autres banques? | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Êtes-vous tenu de verser une pension alimentaire mensuelle? | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Sélectionnez un statut de résidence | |
| <input type="radio"/> Propriétaire <input type="radio"/> Locataire <input type="radio"/> Habite chez les parents <input type="radio"/> Autre (précisez) _____ | |

7 Actif et passif

| Actif | Montant | Passif | Montant | Mensualités | |
|--|-----------|---|-----------|---|----|
| Liquidités | \$ | Prêts de la Banque Manuvie du Canada | \$ | Loyer ou prêt hypothécaire | \$ |
| Résidence | \$ | Prêts hypothécaires de la Banque Manuvie du Canada | \$ | Pension alimentaire | \$ |
| Autres éléments d'actif immobiliers | \$ | Prêts hypothécaires d'autres institutions financières | \$ | Impôt foncier | \$ |
| Placements enregistrés | \$ | Prêts d'autres institutions financières | \$ | Charges de copropriété | \$ |
| Placements non enregistrés | \$ | Impôt sur le revenu impayé | \$ | Paiements de location | \$ |
| Actions et obligations | \$ | Impôt foncier exigible | \$ | Frais de chauffage et taxes - Autre propriété | \$ |
| Assurance vie (valeur de rachat nette) | \$ | Marge de crédit | \$ | | |
| Véhicules | \$ | Solde de carte de crédit | \$ | | |
| Autres éléments d'actif | \$ | Autres éléments de passif | \$ | | |
| Actif total | \$ | Passif total | \$ | | |
| | | Valeur nette (actif - passif) | \$ | | |

8 Données bancaires

Joindre un chèque annulé.

Si le payeur est une personne ou une entreprise autre que l'emprunteur, soumettre, selon le cas, le *Formulaire de vérification de l'identité et carte de signature* (AB0487F) ou un *Document d'information sur l'entreprise* (AB0462F).

Par sa signature ci-après, le payeur autorise la Banque à recueillir, à utiliser et à communiquer ses renseignements personnels afin de vérifier son identité et l'exactitude des renseignements qu'il a fournis ou qui ont été recueillis avec son consentement, ainsi que pour assurer l'exactitude et l'intégrité du système d'enregistrement des crédits. De plus, le payeur accepte les conditions énoncées dans le document *Prélèvements automatiques sur le compte – Autorisation du payeur*.

| | | | |
|--|----------------------------------|---------------|------------------|
| Nom de l'institution financière | Numéro de domiciliation | Code bancaire | Numéro de compte |
| Nom du titulaire du compte (si ce n'est pas l'emprunteur) (en caractères d'imprimerie) | Signature du titulaire du compte | | |
| Lien avec l'emprunteur (s'il ne s'agit pas de la même personne ou entreprise) | | | |

Le montant du versement sera prélevé sur mon compte le même jour de chaque mois tel qu'il est indiqué à la section 1, *Sommaire du coût d'emprunt*, le premier versement étant effectué au plus tard 45 jours après la date d'octroi du prêt. Si l'un de mes versements n'est pas provisionné, la Banque impute à mon compte les frais de paiement retourné qu'elle exige alors.

Placement

Je sais que la valeur de mon placement dans le REER peut fluctuer et que la valeur unitaire qui me sera attribuée sera celle ayant cours à la date à laquelle le capital ainsi que toute autre somme sont effectivement placés. Quels que soient les résultats du produit REER sélectionné, je dois respecter les obligations contractées en vertu du prêt consenti par la Banque.

9 Instructions et autorisation

Le prêt étant octroyé et déposé dans le REER choisi (le « REER »),

- le titulaire du REER et l'emprunteur autorisent par la présente la Banque à transmettre copie de la présente convention au fiduciaire ou à tout émetteur du REER pour permettre à la Banque de notifier la nature et l'étendue de ses intérêts dans le REER; la Banque, ses mandataires et ses employés respecteront par ailleurs la confidentialité de tous les renseignements personnels sur le titulaire du régime. Une fois que l'emprunteur se sera acquitté des obligations contractées par la présente, la Banque signifiera au fiduciaire ou à tout émetteur du REER, selon le cas, qu'elle ne possède plus d'intérêts dans le REER;
- le titulaire du REER (qui peut être aussi l'emprunteur) autorise par la présente le fiduciaire du REER ou tout émetteur du REER à faire part à la Banque de l'intention du titulaire de retirer le produit du REER, et à lui transmettre toute autre information relative au REER que la Banque peut raisonnablement demander à l'occasion, aux fins de l'administration du présent prêt;
- le titulaire du REER (qui peut être aussi l'emprunteur) donne par la présente, irrévocablement et inconditionnellement, l'autorisation et l'instruction au fiduciaire du REER ou à tout émetteur du REER d'affecter d'abord les sommes retirées du REER au remboursement du présent prêt. Aux fins de la présente, tout ordre de transfert de la totalité ou d'une partie du REER auprès d'un autre émetteur de régimes d'épargne-retraite et autres régimes constitutifs de retraite ainsi que le paiement ou le roulement du REER à un bénéficiaire pourra être considéré par le fiduciaire ou tout émetteur du REER comme un ordre de retrait.

10 Déclaration relative aux renseignements personnels

Dans la présente déclaration, les termes « vous », « votre » et « vos » renvoient au(x) demandeur(s) et à tout codemandeur(s) qui est (sont) le(s) titulaire(s) du compte. Les termes « nous », « notre », « nos » et « la Banque » désignent la Banque Manuvie du Canada et ses sociétés affiliées.

Les mises à jour concernant la présente déclaration et d'autres renseignements sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels sont publiés à l'adresse www.banquemanuvie.ca.

Nous recueillons, utilisons, vérifions et communiquons vos renseignements personnels à des fins déterminées, et seulement avec votre consentement, ou dans la mesure où la loi l'exige ou l'autorise. En signant la demande, vous consentez à ce que nous recueillions, utilisions et communiquions vos renseignements personnels, tel qu'il est indiqué dans la présente Déclaration relative aux renseignements personnels. Toute modification au consentement doit faire l'objet d'une entente écrite avec la Banque.

Quels renseignements personnels recueillons-nous?

Selon le produit que vous avez demandé, nous recueillons des renseignements personnels précis à votre sujet, notamment :

- des renseignements permettant d'établir votre identité, comme votre nom, votre adresse, vos numéros de téléphone, votre adresse de courriel, votre date de naissance, votre occupation, votre numéro de permis de conduire, votre numéro de passeport ou votre numéro d'assurance sociale (NAS);
- des renseignements sur la façon dont vous utilisez nos produits et services, ainsi que des renseignements sur vos préférences, caractéristiques démographiques et champs d'intérêt;
- d'autres renseignements personnels dont nous pourrions avoir besoin pour administrer notre relation d'affaires avec vous.

Nous utilisons des moyens honnêtes et licites pour recueillir des renseignements personnels à votre sujet.

Où recueillons-nous des renseignements personnels à votre sujet?

- les demandes et formulaires que vous avez remplis;
- d'autres interactions entre vous et la Banque;
- d'autres sources, notamment:
 - votre conseiller ou vos représentants autorisés,
 - des tiers avec lesquels nous traitons dans le cadre de l'établissement et de l'administration de votre compte maintenant et dans l'avenir,
 - votre employeur ou des agences d'évaluation du crédit,
 - des sources publiques, comme les organismes gouvernementaux, et les sites Internet.

À quelles fins utilisons-nous vos données?

Nous utilisons vos renseignements personnels aux fins suivantes :

- administrer adéquatement les produits et services que nous vous fournissons et gérer notre relation avec vous;
- confirmer votre identité et vérifier l'exactitude des renseignements que vous nous fournissez;
- évaluer votre demande de souscription, et déterminer quels sont les produits qui vous conviennent;
- respecter les exigences légales et réglementaires;
- assurer l'exactitude et l'intégrité du système d'enregistrement du crédit;
- en apprendre davantage sur vous et sur la manière dont vous préférez faire affaire avec nous;
- analyser les données afin de prendre de meilleures décisions et de mieux comprendre nos clients, ce qui nous permettra d'améliorer les produits et services que nous fournissons;
- déterminer votre admissibilité et vous fournir des précisions sur d'autres produits et services qui sont susceptibles de vous intéresser, offerts par nous ou nos sociétés affiliées et de tiers de choix. Ces promotions de produits financiers peuvent porter notamment sur des sûretés, des produits d'assurance, des prêts et des produits de placement, des cartes de crédit et des programmes de récompenses qui, selon nous, pourraient vous intéresser.

À qui communiquons-nous vos renseignements personnels?

- aux personnes, institutions financières et autres parties avec lesquelles nous traitons dans le cadre de l'établissement et de l'administration de votre compte maintenant et dans l'avenir;
- aux employés, agents et représentants autorisés;
- à votre conseiller et à ses employés, et à toute agence qui a signé une entente avec nous et dispose du droit de superviser, directement ou indirectement, votre conseiller et ses employés;
- à toute personne ou à toute organisation à qui vous avez donné votre consentement;
- d'autres institutions qui vous ont accordé du crédit, les agences d'évaluation du crédit et les personnes autorisées à recueillir des renseignements personnels au sujet de vos antécédents en matière de crédit ou de finances;
- aux personnes autorisées par la loi à consulter vos renseignements personnels;
- aux fournisseurs de services qui ont besoin de ces renseignements pour nous fournir leurs services (par exemple des services de traitement des données, de programmation, de stockage des données, d'étude de marché, d'impression, de distribution et d'enquête).

Les personnes, organisations et fournisseurs de services susmentionnés se trouvent au Canada et dans des territoires à l'étranger, et sont ainsi soumis aux lois de ces territoires.

Pendant combien de temps conservons-nous vos renseignements personnels?

Lorsque nous transmettons des renseignements personnels à nos fournisseurs de services, nous exigeons qu'ils les protègent de façon conforme à nos politiques et pratiques en matière de protection des renseignements personnels.

La plus longue des périodes suivantes :

- la période prescrite par la loi et les lignes directrices établies pour le secteur des services financiers, et
- la période requise pour administrer les produits et services que nous vous fournissons.

10 Déclaration relative aux renseignements personnels (*suite*)

Retrait de votre consentement

Vous pouvez nous interdire d'utiliser votre numéro d'assurance sociale (NAS) ou votre numéro d'entreprise à des fins autres que de déclaration de revenus. Vous pouvez également retirer votre consentement à l'utilisation de vos renseignements personnels en vue de vous offrir d'autres produits ou services, à l'exception des offres accompagnant les relevés qui vous sont envoyés par la poste.

À moins que les lois fédérales ou provinciales ne vous en donnent le droit, vous ne pouvez pas nous retirer votre consentement à la collecte, à l'utilisation, à la conservation ou à la communication des renseignements personnels dont nous avons besoin pour établir ou administrer le compte. Si vous le faites, il se peut que le compte ne puisse être établi et nous pourrions traiter le retrait de votre consentement comme une demande de résiliation de votre compte.

Exactitude et accès

Si vous souhaitez retirer votre consentement, appelez le Centre de service à la clientèle de la Banque au 1 877 765-2265, ou écrivez au responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse indiquée ci-dessous.

Vous nous informerez de tout changement apporté à vos coordonnées. Vous avez le droit de consulter les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet, d'en vérifier l'exactitude et au besoin d'y faire apporter les corrections appropriées. Vous pouvez consulter en ligne la plupart des renseignements que nous détenons sur vous en accédant à votre compte sur Internet à l'adresse <https://client.banquemanuvie.com/MBCClientUI>. Si vous avez des questions, si vous voulez recevoir des renseignements supplémentaires au sujet des personnes qui ont accès à vos renseignements personnels ou en ce qui concerne nos politiques et procédures en matière de protection des renseignements personnels, ou si vous voulez consulter ou corriger les renseignements personnels vous concernant que nous avons en dossier, veuillez vous adresser par écrit au :

Responsable de la protection des renseignements personnels
Banque Manuvie du Canada
500 King Street N
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

Privacy_office_canadian_division@manuvie.com

Veuillez noter qu'il est impossible de garantir la protection des communications par courriel. Ne nous envoyez pas de renseignements de nature confidentielle par courriel. En communiquant avec nous par courriel, vous nous autorisez à communiquer avec vous par courriel.

11 Traitement des plaintes

Pour toute question relative aux produits, aux services ou aux conseillers de la Banque, je peux/nous pouvons communiquer avec cette dernière au 1 877 765-2265. Si, après avoir discuté avec un employé de la Banque Manuvie, je ne suis/nous ne sommes toujours pas satisfait(s) de la réponse donnée à ma/notre plainte, je peux/nous pouvons demander à parler au directeur du service concerné. Si je ne suis/nous ne sommes pas satisfait(s) de la réponse fournie par le directeur, je peux/nous pouvons demander que le dossier soit soumis à l'attention d'un membre de la haute direction. Si, après m'être/nous être adressé(s) au personnel et à la direction, je ne suis/nous ne sommes toujours pas satisfait(s), je peux/nous pouvons écrire à l'adresse suivante :

Bureau de l'Ombudsman
Banque Manuvie du Canada
500 King Street North, 500 M-A
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

Si je ne suis/nous ne sommes pas satisfait(s) de la réponse, je peux/nous pouvons demander aux organismes suivante :

Ombudsman des services bancaires et d'investissement

L'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) fait partie du Réseau de conciliation du secteur financier (RCSF), un service national de règlement des différends destiné aux consommateurs de services financiers. L'OSBI traite les plaintes relatives aux produits et aux services bancaires et de placement qui n'ont pas été résolues au moyen de la procédure de règlement des plaintes de la Compagnie. Son numéro sans frais est le suivant : 1 888 451-4519; dans la région de Toronto, il suffit de téléphoner au 416 287-2877.

Agence de la consommation en matière financière du Canada

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) encadre les institutions financières sous réglementation fédérale afin de s'assurer qu'elles se conforment aux lois et aux règles adoptées par le gouvernement fédéral en matière de protection des consommateurs.

Si j'ai une plainte à formuler à l'égard d'une infraction aux dispositions relatives aux consommateurs énumérées ci-dessus, je peux communiquer avec l'ACFC par écrit, par téléphone ou par l'intermédiaire de son site web.

Adresse postale :

Agence de la consommation en matière financière du Canada
Édifice Entreprise, 6^e étage
427, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1R 1B9

Téléphone : 1 866 461-2232

Site web : <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere.html>

12 Déclaration, autorisation et utilisation

Je certifie que ce relevé de mes biens et dettes est complet et véridique. Je déclare que : a) ni mon conjoint ni aucune autre personne n'a de droits sur les biens mentionnés ou d'intérêts dans ceux-ci, autres que ceux qui sont mentionnés dans la présente demande; b) tous mes biens sont indiqués à leur juste valeur; c) je ne fais l'objet d'aucune poursuite ni saisie-exécution; et d) je n'ai aucune dette envers d'autres banques autre que celles déclarées ci-dessus. J'informerai immédiatement la Banque de tout changement aux renseignements me concernant qui figurent dans la présente demande.

Ces renseignements sont fournis dans le but d'obtenir de la Banque des avances ou une prolongation de mon endettement actuel et je reconnais être endetté envers la Banque relativement à certains billets à ordre dont le montant est indiqué dans le présent formulaire.

L'emprunteur et le titulaire du régime autorisent la Banque à communiquer ces renseignements à tout futur cessionnaire de ses droits en vertu du présent contrat. Une photocopie de la présente autorisation est aussi valide que l'original. Je comprends qu'aucune tentative de ma part de modifier le présent formulaire n'aura pour effet d'en modifier les dispositions ou de lier la Banque, ses mandataires ou ses fournisseurs de quelque façon que ce soit.

13 Signatures

* La signature du titulaire du régime est requise aux fins des sections 9, 10, 11 et 12.

| | | | |
|----------------------------------|-------------------|-----------------------------------|--|
| Signature de l'emprunteur | | Signature du titulaire du régime* | |
| Signature du témoin | | Nom du témoin | |
| Date de signature (mmmm/jj/aaaa) | Adresse du témoin | | |

14 Déclaration du conseiller

La personne a-t-elle (les personnes ont-elles) amorcé une nouvelle relation avec vous dans le but d'ouvrir ce compte?

Oui Non

Si Oui :

La(les) personne(s) m'a(ont) été recommandée(s) par une connaissance.

La(les) personne(s) a(ont) communiqué avec moi directement.

Je confirme avoir vu l'original des documents produits par le demandeur ou les officiers autorisés aux fins de la vérification de leur identité et que ces documents étaient valides et non périmés. Je m'engage au besoin à produire le formulaire d'identification Données relatives à un tiers, dûment rempli. Si je découvre que le montant du prêt est utilisé au bénéfice d'un tiers, je m'engage également à en informer la Banque. Je confirme que j'ai remis une copie de la présente demande au demandeur. Je confirme que les renseignements fournis dans la demande sont à ma connaissance exacts, y compris ceux touchant l'actif et le revenu.

| | |
|-------------------------|---------------------|
| Signature du conseiller | Date (mmmm/jj/aaaa) |
|-------------------------|---------------------|

RAPPEL : JOINDRE UN CHÈQUE ANNULÉ

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES SUR LE COMPTE AUTORISATION DU PAYEUR CONDITIONS

Autorisation de prélèvements automatiques sur le compte (PAC) pour un particulier

En signant la Demande de prêt REER ci-jointe, et en y annexant, si possible, un chèque annulé (le « chèque »), le titulaire du compte (et, pour les besoins des présentes, toute personne autre que le bénéficiaire du produit du prêt qui, dans la Demande de prêt REER, autorise des débits sur le compte) (indistinctement désignés sous le nom de « payeur ») accorde la présente autorisation au profit de la Banque Manuvie du Canada (la « Banque Manuvie ») et de l'institution financière désignée sur le chèque ou dans la Convention (l'« institution qui traite la demande »), en contrepartie du fait que l'institution qui traite la demande convient de traiter les débits sur le compte (le « compte ») mentionné sur le chèque ou dans la Convention conformément aux règles de Paiements Canada. Le payeur certifie que toutes les personnes dont la signature est exigée aux fins de ce compte ont signé la demande de prêt. Le payeur autorise la Banque Manuvie à effectuer des prélèvements sur ce compte auprès de l'institution qui traite la demande, aux fins suivantes : versements échus au titre du prêt. Ce PAC peut être annulé pourvu qu'un avis à cet effet soit reçu cinq (5) jours ouvrables avant la date d'exigibilité du PAC suivant. Le formulaire de résiliation et des renseignements additionnels sur le droit du payeur de mettre fin aux PAC sont disponibles auprès de la Banque Manuvie et sur le web, à l'adresse www.paiements.ca. La délivrance de la présente autorisation à la Banque Manuvie en constitue la délivrance par le payeur à l'institution qui traite la demande.

La délivrance de la présente autorisation à la Banque Manuvie en constitue la délivrance par le payeur. **Le payeur renonce à tout délai de préavis prévu dans les règles de Paiements Canada relativement aux prélèvements faits en vertu de la présente.** Un chèque annulé pour le compte est annexé, si possible, à la présente autorisation.

Le payeur autorise la Banque Manuvie à effectuer un prélèvement de 45 \$ sur son compte pour couvrir les frais d'insuffisance de fonds à la date du PAC, le cas échéant. La Banque Manuvie débitera le compte du payeur de cette somme au plus tard trente (30) jours après la date de l'échec du PAC en raison d'une insuffisance de fonds.

Le payeur convient d'informer la Banque Manuvie par écrit de toute modification des données sur le compte figurant dans la présente autorisation avant la date d'exigibilité du PAC suivant. L'institution qui traite la demande n'est pas tenue de vérifier si le PAC est effectué conformément aux données figurant dans l'autorisation du payeur, notamment le montant. Elle n'est pas tenue non plus de vérifier si les fins du paiement pour lequel le PAC a été effectué ont été respectées par la Banque Manuvie. La révocation de la présente autorisation ne met pas fin au contrat de produits et services qui existe entre le payeur et la Banque Manuvie. L'autorisation du payeur s'applique uniquement au mode de paiement et n'influe autrement en aucune façon sur le contrat de biens et services. Le payeur déclare comprendre la teneur du plan PAC, accepter et souscrire ledit plan.

Le payeur dispose de certains droits de recours si un prélèvement n'est pas conforme à la présente convention. Il a, par exemple, le droit d'être remboursé en cas de prélèvement non autorisé ou non conforme à la présente convention. Pour plus de renseignements sur les droits de recours dont dispose le payeur, ce dernier peut communiquer avec la Banque Manuvie ou se rendre à l'adresse www.paiements.ca.

Le payeur peut contester un PAC dans les cas suivants :

i) le PAC n'a pas été effectué conformément à l'autorisation du payeur; ii) l'autorisation a été révoquée; iii) le préavis n'a pas été reçu. Pour que le payeur soit remboursé, une déclaration de la survenance de i), ii) ou iii) devra être remplie et présentée à la succursale de l'institution qui traite la demande auprès de laquelle est ouvert le compte du payeur, dans les quatre-vingt-dix (90) jours civils suivant la date à laquelle le PAC en question a été imputé au compte du payeur. Si le payeur conteste un PAC après le délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils, une réclamation reposant sur la révocation de l'autorisation du payeur ou sur tout autre motif devra être réglée uniquement entre la Banque Manuvie et lui-même.

Le payeur consent à la communication des renseignements personnels figurant dans la présente autorisation donnée à la Banque Manuvie, mais uniquement dans la mesure où la communication de ces renseignements a un lien direct avec le PAC et est nécessaire pour qu'il soit effectué et traité de façon appropriée.

Coordonnées : **Banque Manuvie du Canada**
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
Tél. : 1 877 765-2265